

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 2 mars 2023

Département
de la Moselle

Nombre de conseillers élus : 15

Arrondissement
de Thionville

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents ou
représentés : 14

Le 2 mars 2023, à 20h00, les membres du conseil municipal de la Commune de RETTEL, convoqués le 17 février 2023, se sont réunis à la Mairie de RETTEL, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Sous la présidence de Monsieur Rémi SCHWENCK, Maire

Présents :

**MM. SCHWENCK, LOGNON, HANDRICK, WUTTKE, GIGLIOTTI, KEILMANN,
VERCELLINO, GUININ, CURCIC,
Mmes BOCK, LONG, BRUDERMANN, MERSCH-DICOP**

Absent(es) excusé(es) : Mme ORTH qui a donné procuration à M. KEILMANN

Absent(es) : M. ADAMY

M. RENCK Fabrice, Secrétaire de Mairie, a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, les points, ci-après, à l'ordre du jour, ont été débattus :

- *Attribution des marchés de travaux pour la création du musée de la Maison de la Dîme et d'une ludothèque associée à RETTEL*
- *Demande de subvention à la DRAC et la Région Grand-Est pour la réalisation du Musée de la Maison de la Dîme associé à la Ludothèque de RETTEL*
- *Demande de subventions pour la réalisation d'un terrain de football synthétique*
- *Motion portant contribution à la concertation ouverte sur le projet d'A31 Bis – Secteur Nord*
- *Principe de mise en place d'une police intercommunale*
- *Mise en place d'un audit fiscal sur les bases d'imposition*
- *Achat à M. DILLENSCHNEIDER Olivier d'une partie de la parcelle litigieuse sur laquelle est édifiée l'armoire électrique du poste de refoulement de la Rue de Contz*

A la demande de M. le Maire et à l'unanimité des membres du conseil municipal présents ou représentés, le point relatif à l'achat à M. DILLENSCHNEIDER Olivier d'une partie de la parcelle litigieuse sur laquelle est édifiée l'armoire électrique du poste de refoulement de la Rue de Contz est ajouté à l'ordre du jour compte tenu des demandes de l'étude notariale chargée de la rédaction de l'acte et de la notion d'astreinte inhérente à cette affaire

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 2 mars 2023

572. Attribution des marchés de travaux pour la création du musée de la Maison de la Dîme et d'une ludothèque associée à RETTEL

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du projet de travaux pour la création du musée de la Dîme et d'une ludothèque associée, une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée, pour la conclusion des marchés correspondants.

Après ouverture des offres, celles-ci ont été analysées et il s'avère que les offres suivantes sont économiquement les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères fixés dans le règlement de la consultation :

LOT 1 Maçonnerie/Gros œuvre :

Société BWQ sise 23 rue Louis Blériot – 57640 ARGANCY

LOT 2 Charpente/Couverture/Désamiantage :

Société MADDALON sise ZA Le Foulon – 54121 VANDIERES

LOT 3 Menuiseries extérieures :

Société REMY LUX sise 10 rue Aubrion – 54430 REHON

LOT 4 Menuiseries extérieures MH :

Société LEONARDI sise 9 rue des Chardonnerets – 54380 SAIZERAI

LOT 5 Plâtrerie :

Société BATI CONCEPT sise 30 rue Bauer – 57600 FORBACH

LOT 6 Menuiseries intérieures :

Société REMY LUX sise 10 rue Aubrion – 54430 REHON

LOT 7 Peinture :

Société AL RENOV sise 4 rue Marconi – 57070 METZ

LOT 8 Sols durs Faïence :

Société GUINAMIC sise 4 rue de l'Artisannat – 67440 SINGRIST

LOT 9 Serrurerie Métallerie :

Société SERRURERIE MOSELLANE sise 6 rue du Chemin de fer – 57385 TETING-SUR-NIED

LOT 10 Chauffage/VMC/Plomberie :

Société IDEX sise 8 Rue Mens – 55000 BAR-LE-DUC

LOT 11 Electricité :

Société HOFFMANN sise 23 Allée du Château de Gassion – 57100 THIONVILLE

LOT 12 Ascenseur :

Société ORONA sise 19 rue Flora Tristan – 67200 STRASBOURG

LOT 13 Nettoyage :

Société ACM Nettoyage Lorraine sise 5 rue des Intendants Joba 57050 METZ

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 2 mars 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** les marchés, aux sociétés suivantes, selon les montants mentionnés, ci-dessous :

LOT 1 Maçonnerie/Gros œuvre : Société BWQ pour un montant total de 507 054,90€ HT

- Offre de base pour un montant de 485 554,90 € HT
- PSE pour un montant de 22 500,00 € HT

LOT 2 Charpente/Couverture/Désamiantage : société MADDALON pour un montant total de 425 388,93 € HT

LOT 3 Menuiseries extérieures : société REMY LUX pour un montant total de 76 940,00 € HT

LOT 4 Menuiseries extérieures MH : société LEONARDI pour un montant total de 112 1600,00€ HT

- Offre de base pour un montant de 99 160,00 € HT
- PSE pour un montant de 13 000 € HT

LOT 5 Plâtrerie : société BATI CONCEPT pour un montant total de 74 260,00 € HT

LOT 6 Menuiseries intérieures : société REMY LUX pour un montant total de 226 585,77 € HT

LOT 7 Peinture : société AL RENOV pour un montant total de 17 003,20 € HT

LOT 8 Sols durs Faïence : société GUINAMIC un montant total de 26 410,00 € HT

LOT 9 Serrurerie Métallerie : société SERRURERIE MOSELLANE pour un montant total de 58 260,15 € HT

LOT 10 Chauffage/VMC/Plomberie : société IDEX pour un montant total de 127 726,98 € HT

LOT 11 Electricité : société HOFFMANN pour un montant total de 233 979,00 € HT

LOT 12 Ascenseur : société ORONA pour un montant total de 21 650,00 € HT

LOT 13 Nettoyage : société ACM Nettoyage Lorraine pour un montant total de 3 854,40 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés mentionnées ci-dessus, aux conditions financières évoquées, ainsi que toutes les pièces se rapportant au présent dossier, y compris les documents d'exécution tels que les avenants éventuels.

Vote pour : 13

Abstentions : /

Vote contre : 1 (M. GIGLIOTTI)

*M. GIGLIOTTI souhaite arrêter les frais, estimant que le projet met en péril l'avenir des finances de la commune. Il s'agit d'un projet trop important pour la commune.
M. VERCELLINO souhaite savoir où la commune envisage de trouver les 661 000€ qui resteront à sa charge estimant que l'obtention d'un emprunt n'était pas garanti.*

573. Demande de subvention à la DRAC et la Région Grand-Est pour la réalisation du Musée de la Maison de la Dîme associé à la Ludothèque de RETTEL

Le Maire de RETTEL expose au conseil municipal que :

La commune de Rettel se situe dans la conurbation de Sierck-les-Bains dont la commune bourg-centre, Sierck-les-Bains, a été retenue comme petite ville de demain. L'organisation des services se structure sur l'ensemble des communes de ce secteur, d'Apach à Rettel et de Sierck-les-Bains à Rustroff. En 2020, la Communauté de Communes Bouzonvillois 3 Frontières (CCB3F) a fait établir un diagnostic sur l'offre de services du territoire communautaire et sur les directions à prendre

Cet état des lieux concluait, dans sa phase diagnostic, à une obsolescence de l'offre de services. En effet, ces derniers, hérités et mis en œuvre sous des gouvernances et dans des locaux issus des années 1960 et 1970, ne répondent plus aux besoins actuels des résidents. Face à la modernisation de l'offre de services sur les territoires alentour (CC de Cattenom et Environs, la commune allemande de Perl et la commune luxembourgeoise de Schengen), les acteurs du territoire se doivent d'imaginer et de construire une nouvelle offre de services qui sera en capacité de limiter l'évasion des ménages du territoire vers l'extérieur et ainsi renforcer la cohésion sociale et maintenir le rayonnement du territoire. Ce constat et cette réponse est partagée dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la CAF, en 2019.

Répondre à cette stratégie, a conduit les communes concernées à bâtir et engager une stratégie coordonnée sur l'offre de services. Elles se sont parfois associées pour étudier la faisabilité de la programmation d'un équipement commun ou simplement concertées pour définir des programmations, entre elles, sur des projets de réhabilitation (nouvelle salle associative et bibliothèque sur Sierck-les-Bains et gymnase à Apach) et de création d'équipements nouveaux (Musée et Ludothèque pour la commune de Rettel)

La commune de Rettel a donc, avec les services communautaires (enfance jeunesse, petite ville de demain et tourisme), proposé de développer un équipement complétant l'offre touristique et culturelle mais aussi enfance/jeunesse du territoire, un musée associé à une ludothèque. Cela viendra ainsi s'ajouter et densifier les offres de services de ces segments, qui comptent déjà un multi-accueil et des bibliothèques. Ce nouveau service est aussi une réponse au développement de l'offre concurrentielle petite enfance se développant actuellement sur la commune de Schengen.

Cet équipement s'inscrit également dans un projet de restauration de la Maison de la Dîme, qui a pour objet de densifier l'offre touristique par la création d'un musée dans une maison du XV^e siècle. Un musée sur le commerce médiéval, sur la Moselle, qui vient en complémentarité des visites proposées sur les châteaux de Sierck-les-Bains et de Manderen. Ce choix de grouper ces nouvelles offres de services répond à une logique de mutualisation et de péréquation. Il s'agit de renforcer le centre village et empêcher, ainsi, sa perte d'intensification tout en valorisant un patrimoine bâti remarquable, qui était inexploité et n'engendrait aucune plus-value pour la commune et le territoire.

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 2 mars 2023

La ludothèque s'organisera dans l'ancienne grange qui est mitoyenne de la Maison de la Dîme. Elle se développera sur trois niveaux. Le RDC sera partagé avec le Musée de la Maison de la dîme. On y trouvera un accueil commun et des services généraux (vestiaire et toilettes) ainsi qu'une petite salle d'activités, prévue pour des activités de la ludothèque. Le premier niveau sera occupé par la seule ludothèque. Les jeux et les activités de la ludothèque tourneront notamment autour du thème de l'histoire médiévale, en lien avec la visite proposée dans le musée qui donnera à voir, à la fois des objets en réel (par des reproductions d'un habitat médiéval et de l'activité commerciale), et des objets numériques. Le dernier niveau sera connecté avec le dernier étage de la Maison de la Dîme et sera notamment proposé pour le développement de jeux pour les enfants et leurs parents de type « escape game ». Un ascenseur permettra un accès pour tous à cette offre de services.

Les consultations des entreprises ont abouti à un montant prévisionnel de travaux de 1 912 888.20 €HT. Les coûts prévisionnels de travaux **dont l'usage sera destiné à l'activité Musée** sont estimés à 777 845 .65 €HT.

Les services de la DRAC et de la Région Grand Est, consultés par la Maîtrise d'œuvre, ont indiqué pouvoir participer, aux lots ci-dessous :

- Maçonnerie - Gros-œuvre – Façade
- Charpente -Couverture- Désamiantage
- Menuiseries MH
- Serrurerie Métallerie

à hauteur de, respectivement 40% et 15%, du montant prévisionnel de travaux correspondant à ces lots (586 283.63€HT).

Sur un montant prévisionnel d'honoraires de maîtrise d'œuvre de 213 899.96 €HT, la part des honoraires **dont l'usage sera destiné à l'activité musée** sont estimés à 92 394.05 €HT.

Sur ces bases, le Maire, propose au conseil municipal le plan de financement suivant :

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 2 mars 2023

Plan de financement: Ludothèque et Musée de la Maison de la Dîme						
Travaux et Maîtrise d'œuvre						
DÉPENSES	Transformation grange en ludothèque	Musée Maison de la Dîme	FINANCEMENTS	Montant	%	Préciser(2) : acquis-sollicité-à solliciter
	Montant HT des offres entreprises	Montant HT des offres entreprises				
Maçonnerie Gros-œuvre Façade VRD	345 351,30	162 703,60	Aides publiques:			
Charpente Couverture Désamiantage	130 968,90	294 420,03	DSIL/DETR (année N) Ludothèque	190 974,00	8,98	Acquis
Menuiseries extérieures	76 940,00	-	DSIL/DETR (Année N+1) Musée Maison de la Dîme	199 000,00	9,36	Sollicitée
Menuiseries MH	0.00	112 160,00	Union européenne			
Plâtrerie	73 614,87	1 260,00	Collectivités locales et leurs groupements			
Menuiseries intérieures	160 220,77	66 365,00	- région	87 942,00	4,13	à solliciter
Peinture	15 730,70	1 272,50	- département	340 000,00	15,99	acquis
Sols durs Faïences	26 000,00	410,00	- communes ou groupements de communes			
Serrurerie-Métallerie	41 260,15	17 000,00	Établissements publics - AERM			
Chauffage VMC plomberie	95 938,26	31 788,72	DRAC	234 513,45	11,03	à solliciter
Electricité	143 932,00	90 047,00	Sous-total aides publiques :	1 052 429,45	49,48	
Ascenseur	21 650,00	0.00	Aides privées (CAF, mécénat, dons etc...)			
Nettoyage	3 435,60	418,80	CAF	413 318,00	19,43	Sollicitée
			Sous-total aides	1 465 747,45	68,92	
Sous-total HT	1 135 042,55	777 845,65	Autofinancement			
			Fonds propres			
Sous-Total HT Travaux	1 912 888,20		Emprunts	661 040,71	31,08	à solliciter
Maitrise d'œuvre	121 505,91	92 394,05	Crédit-bail			
Total Maîtrise d'œuvre	213 899,96		Autres			
Totaux par bâtiment	1 256 548,46	870 239,70	SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	661 040,71	31,08	
TOTAL ARRONDI HT	2 126 788,16			2 126 788,16	100	
TOTAL ARRONDI TTC	2 552 145,79					

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 2 mars 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- la réalisation du Musée de la Maison de la Dîme associé à la Ludothèque de RETTEL
- solliciter un soutien financier, pour la réalisation de ce programme, auprès :
 - de la DRAC à hauteur de 234 513.45 €
 - de la Région Grand-Est à hauteur de 87 492.00€
- autoriser le maire à signer les documents relatifs à ces demandes de subvention

Vote pour : 13

Abstentions : /

Vote contre : 1 (M. GIGLIOTTI)

M. GILGIOTTI étant contre le projet ne valide pas la demande de financement.

574. Demande de subventions pour la réalisation d'un terrain de football synthétique

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 19 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal avait validé le projet de rénovation du terrain de football existant en herbe par un revêtement en gazon synthétique. Il propose au conseil municipal de modifier/compléter cette délibération avec des demandes de financement complémentaires.

Pour rappel, les travaux sont estimés à 1 090 556 € HT, sans options, et 1 141 938.00 €HT, toutes options comprises. (Etude au stade AVP réalisées par ACERE groupe pour un montant de 27880€HT)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide la réalisation des travaux ;
- sollicite l'aide financière du conseil départemental de la Moselle, dans le cadre du dispositif AMBITION MOSELLE, à hauteur de 22% pour un montant de 257 359.96€ ;
- sollicite l'aide de la Fédération Française de Football (FFF) dans le cadre du dispositif FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur), à hauteur de 45% pour un montant de 526 418.10€ ;
- sollicite l'aide de la CCB3F, dans le cadre du fond de concours « Appel à projets pour le développement d'équipements communaux en lien avec la politique communautaire en matière d'équipements, de services et d'animation », à hauteur de 3% pour un montant de 35 094.54€ ;
- sollicite l'aide de l'Etat, dans le cadre de la DETR, à hauteur de 5% pour un montant de 58 490.90 € ;
- sollicite l'aide de la Région Grand Est, dans le cadre des fonds FEADER, à hauteur de 5% pour un montant de 58 490.90 € ;
- demande au club de football local, la JS Rettel-Hunting-Contz les Bains de porter le projet auprès du district de rattachement et/ou de la Ligue régionale
- approuve le plan de financement suivant :

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 2 mars 2023

DÉPENSES		FINANCEMENTS	Montant en €
	Montant HT		
Lot 1 : Terrassement	529 856.00	- Etat DETR	58 490.90 €
Lot 2 : Revêtement et éléments de jeux	359 850.00	- Département	257 359.96 €
Lot 3 : Serrurerie, clôtures, pare-ballons et mains courantes	105 200.00	Région Grand Est FEADER	58 490.90 €
Lot 4 : Eclairage	95 650.00	- CCB3F	35 094.54 €
Option 1 : Sous couche coulée	9 000.00	Sous-total aides publiques :	409 436.30 €
Option 2 : Parking	35 847.00	- Aides privées (FFF, mécénat, dons etc...)	
Option 3 : Cheminement Tennis	6 535.00	FFF	526 418.10 €
Sous-Total Travaux (toutes options)	1 141 938.00	Sous-total aides	935 854.40 €
		Autofinancement	
		Fonds propres	233 963.60 €
Maitrise d'œuvre	27 880.00	Emprunts	
Sous-Total Maîtrise d'œuvre	27 880.00	Autres	
		Sous-Total Autofinancement	233 963.60 €
TOTAL ARRONDI	1 169 818.00€		1 169 818.00 €

Vote pour : 13

Abstention : 1 (M. GIGLIOTTI)

Vote contre: /

575. Motion portant contribution à la concertation ouverte sur le projet d'A31 Bis – Secteur Nord

Le conseil municipal considérant les éléments publiés dans le dossier de concertation, portant sur 4 variantes du projet d'A31 Bis – Secteur Nord, approuve et soutien l'intégralité de la motion prise par le Conseil départemental de la Moselle, jointe en annexe.

Vote pour : 12

Abstentions : 1 (Mme BOCK)

Vote contre : 1 (M. GIGLIOTTI)

M. GIGLIOTTI estime que le CD57 se trompe. Les projets proposés ne règlent en rien les problématiques de pollution et seront financés par les utilisateurs (par un péage ou par l'impôt). Il faudrait favoriser les accords de télétravail pour limiter les déplacements (moins d'accidents).

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 2 mars 2023

576. Principe de mise en place d'une police intercommunale

Le Maire présente au conseil municipal le projet de mise en place d'un police intercommunale proposé par la CCB3F.

Le Maire rappelle que ce projet trouve son fondement dans :

- l'absence de service de police municipale dans la majorité des communes
- la carence de présence de Gendarmerie sur le territoire du fait de circonscription d'intervention de plus en plus grande
- la nécessité de renforcer la sécurité, pour améliorer la qualité de vie des administrés
- la nécessité de permettre aux Maires de faire face à certaines situations difficiles lorsqu'il n'existe pas d'appui via une PM (déchets, stationnements, tapages, etc.)
- la nécessité pour la CCB3F de réaliser des interventions en matière d'urbanisme (contrôle de conformité)
- la possibilité de mutualiser les moyens

Le Maire rappelle que :

- la solution proposée sera une Police Intercommunale portée directement par la CCB3F
- le Maire reste le chef de la Police, il n'y a pas de transfert du pouvoir de police au Président de la CCB3F.
- les dépenses RH (salaires & charges) seront prises en charge par les Communes volontaires.
- la gestion des agents, les frais du quotidien de la Police et les investissements (voiture + équipements) seront pris en charge par la CCB3F.
- la participation prévisionnelle basée sur 2 agents est estimée à 5€ par habitant et par an (en cas d'adhésion des 38 Communes du territoire au dispositif hors Bouzonville & Sierck-les-Bains qui ont leur propre Police Municipale)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord au principe de création d'une police intercommunale portée directement par la CCB3F.

Vote pour : 13

Abstentions : 1 (M. GIGLIOTTI)

Vote contre : /

M. GIGLIOTTI estime que la police municipale ne règlera pas des problèmes que ne peuvent pas régler les Gendarmes. Pour lui, les Rettellois seront les premiers embêtés par l'action d'une police municipale.

577. Mise en place d'un audit fiscal sur les bases d'imposition

Le Maire présente au conseil municipal le projet de mise en place d'un audit fiscal sur les bases d'imposition, dans la cadre d'une convention entre la CCB3F et Ecofinance Collectivités SARL.

Il rappelle que le coût pour la collectivité sera de 750 €HT correspondant au coût de la licence annuel au logiciel « Cmagic ».

Il rappelle que les objectifs poursuivis sont :

- L'amélioration de l'équité fiscale,
- L'optimisation des ressources fiscales des communes et de l'EPCI par leur produit de taxe foncière et de taxe d'habitation (TH sur les résidences secondaires et locations de courte durée),
- L'anticipation de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitations prévue effective pour 2026,

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 2 mars 2023

- Une fiabilisation des données relatives à l'occupation ou à l'état de certains bâtis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord de principe au projet de mise en place d'un audit fiscal sur les bases d'imposition, dans la cadre d'une convention entre la CCB3F et Ecofinance Collectivités SARL.

Vote pour : 13

Abstentions : 1 (M. GIGLIOTTI)

Vote contre : /

578. Achat à M. DILLENSCHNEIDER Olivier d'une partie de la parcelle litigieuse sur laquelle est édifée l'armoire électrique du poste de refoulement de la Rue de Contz

Pour compléter sa délibération du 19 avril 2019, et conformément

- 1- au protocole d'accord transactionnel, signé par les parties, le 26/09/2023
- 2- au jugement rendu par la Chambre civile du Tribunal judiciaire de THIONVILLE du 01/08/2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de l'achat d'un terrain, situé rue de Contz à RETTEL, à M. DILLENSCHNEIDER Olivier, au prix de 6296.40€, pour une contenance de 0.04 are. La parcelle b/70 sera extraite de la parcelle cadastrée section 6 N°70, conformément au PV d'arpentage, réalisé le 27/02/2023 par le cabinet GALLINI.
- RAPELLE que la somme de 6296.40€ sera versée, à part égale, par la Commune et par la Communauté de Communes Bouzonvillois 3 Frontières ;
- RAPELLE que les frais d'acte sont à la charge de la Communauté des Communes Bouzonvillois 3 Frontières
- AUTORISE le Maire à signer tous documents et faire toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Vote pour : 14

Abstentions : /

Vote contre : /

**Pour copie conforme
A RETTEL, le 06/03/2023
Le Maire**